## ART. LIMINAIRE N° CF3

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Rejeté

#### **AMENDEMENT**

N º CF3

présenté par Mme Dalloz, M. Brun, M. Hetzel et Mme Louwagie

#### **ARTICLE LIMINAIRE**

Rédiger ainsi la dernière colonne du tableau de l'alinéa 2 :

**«** 

Prévision
2022
- 1,3
NC
NC
NC

**»**.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à alerter le Gouvernement sur la trop forte dégradation du solde structurel annoncé pour 2022.

En raison de l'ensemble des mesures structurelles déjà prises et prévues dans le cadre de ce projet de loi de finances, le solde structurel devrait pouvoir se maintenir à celui enregistré en 2020, soit – 1,2 dans une démarche de maîtrise et de responsabilité.